

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La CPAM de l'Oise toujours mobilisée pour faire face aux sollicitations

**La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise, comme l'ensemble des CPAM de France, fait face à une vague de sollicitations d'une ampleur sans précédent, entraînant un rallongement des délais de traitement des dossiers et des difficultés pour être joint par téléphone.**

La CPAM, mobilisée depuis les premiers jours de la crise sanitaire, subit toujours les effets de la vague *omicron* depuis le début de l'année 2022. *Conséquence* : une explosion du nombre d'arrêts de travail reçus, liés au COVID, couplés aux autres types d'arrêts maladie. Près de 80 000 arrêts uniquement liés au COVID ont été reçus depuis le début de l'année.


Les délais s'en trouvent allongés, même si nous adaptons nos organisations pour y remédier (entraide et renfort des équipes). La CPAM continue de se mobiliser fortement pour traiter ce surcroît d'activité et prioriser au mieux les situations les plus sensibles, en particulier concernant le paiement des indemnités journalières et le remboursement des soins.

La tendance à la décrue de l'épidémie de COVID devrait permettre l'amélioration des délais de traitement. Néanmoins, **la CPAM vous encourage à utiliser votre compte ameli**, dans sa version web ou mobile, pour votre besoin d'information et les démarches individuelles les plus courantes : suivi du délai de traitement de votre arrêt de travail ou de vos frais de santé, demande d'une carte Vitale, changement d'adresse et de coordonnées bancaires, attestation de droit, relevé d'indemnité journalières,... Le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr) et son forum offrent eux aussi un contenu riche pour toute information d'ordre général et sur de nombreuses thématiques (COVID et vaccination, arrêts de travail et pièces à fournir,...).

**Enfin, vous pouvez également prendre un rendez-vous avec un conseiller Assurance Maladie directement depuis le compte ameli ou sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) (bandeau « près de chez vous »). Les rendez-vous peuvent avoir lieu en agence, par téléphone ou visio.**

Conscients de la situation parfois difficile que les délais peuvent engendrer, nous vous remercions de votre compréhension. Vous pouvez compter sur l'implication de nos équipes pour répondre au mieux à l'ensemble de vos sollicitations.

#### CONTACT PRESSE

 03.44.10.38.63

 [communication.cpam-oise@assurance-maladie.fr](mailto:communication.cpam-oise@assurance-maladie.fr)

#### TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA CPAM OISE

